#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON Du 23 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier à 14h00, le Conseil Municipal d' Aulon régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC,

et Mme DILHET S.

**Absents :** Mmes DE LE RUE D et RAFFIE B.

Secrétaire de séance : Mme DILHET S.

#### Délibérations à l'ordre du jour

## Objet : N°1-23-01-2020 Délibération relative transfert du lieu du bureau de vote unique et des cérémonies officielles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création de « l'Espace Citoyen » en 2019 avait pour objectif de pouvoir y délocaliser la salle du Conseil Municipal, des bureaux pour les élus, les cérémonies officielles ainsi que le bureau de vote unique de la Commune.

En effet, cet espace qui dorénavant répond aux normes d'accessibilité, amènera plus de confort pour les participants aux cérémonies officielles ainsi que pour les électeurs et les scrutateurs lors des élections.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de proposer à Monsieur le Préfet le transfert dans le bâtiment « Espace Citoyen », attenant à la mairie, la salle des cérémonies et l'implantation du bureau de vote.

Monsieur le Maire précise qu'une information de la population sera faite sur le panneau d'affichage communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet: N°2-23-01-2020 Délibération relative à l'accompagnement du CAUE dans les projets d'aménagement du village.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance que revêt l'harmonie architecturale et paysagère pour l'attractivité du village et son développement économique mais également pour la qualité de vie de nos concitoyens. À ce jour, un certain nombre de points sont à traiter :

- Le parking des Erebes,
- L'espace agricole et son accès,
- La place du village et l'église,
- L'entrée du village
- Le quartier Saint Eloi
- Le quartier du Castera
- Le Hameau de Lurgues

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CAUE afin que soit établie une proposition d'ensemble qui sera proposée à la population.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

# Objet : N°3-23-01-2020 Délibération relative à la mise en place d'une consultation d'entreprises pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'un entretien annuel des toitures des différents bâtiments communaux :

- Mairie/ Auberge/ Espace Citoyen,
- Ancien Presbytère
- Ancienne École
- Église
- Maison de la Nature
- Borde Carrère
- Cabane Spigous, Cabane Cap de Testes
- Lavoir Saint Eloi, local poubelle Scierie, Vieux Lavoir
- Maison Perrault
- Hangar Communal
- Local technique Station d'Épuration

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation spécifique.

En parallèle, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour la réhabilitation du toit de la grange issue de la donation ALP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

## Objet: N°4-23-01-2020 Délibération relative à la rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de l'Auberge (salle de bain).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation de la salle de bain de l'appartement communal, situé au-dessus de l'Auberge, qui a subi plusieurs dégâts des eaux.

Il est envisagé d'améliorer l'aménagement de cette pièce, de remplacer la douche par une baignoire.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le chantier à l'entreprise VERDOUX Fabien, qui a soumis un devis n°00000131 pour un montant de 4117,52 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

# Objet : N°5-23-01-2020 Délibération relative à l'approbation du bail commercial de la micro-brasserie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-24-01-2017 actant le principe de la location de l'Ancien Moulin au gérant de la Société Monsieur AMIOT Benjamin.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail commercial de 9 ans de ce local avec un loyer mensuel de 77 € par mois.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de bail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

## <u>Objet : N°6-23-01-2020 Délibération relative à l'approbation de cession de la</u> maison Borde Carrere

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-06-09-2019 actant le principe de la location de la maison Borde CARRERE à Madame BOCHART et à Monsieur VENTAJA.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de protocole de location-vente qui sera soumis aux preneurs : sur la base du prix de revient du bien arrêté à la somme de 191 270€ duquel seront déduits les loyers versés à compter du 1er juillet 2016 jusqu'au jour de la signature de l'acte qui pourra éventuellement intervenir au plus tard en janvier 2023.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de protocole.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

## Objet: N°7-23-01-2020 Délibération relative à l'amélioration sanitaire du bâtiment d'élevage communal loué à Mademoiselle FISSE Camille.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des problèmes de condensation à l'intérieur de ce bâtiment d'élevage. Monsieur le Maire précise que plusieurs études ont été réalisées :

Le remplacement du bac acier par un bac acier isolé : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 77 840 € HT

Le flocage du bac acier actuel (avec risque de non-conformité) : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 40 083 € HT

La mise en place d'une ventilation mécanique : Entreprise Occitanie Agri montant des travaux 5028 € HT.

Après avis du GDS et de la Chambre d'Agriculture du 17 mai 2018 et de l'exploitante locataire Mme FISSE, la solution d'installation d'une ventilation mécanique forcée semble être la solution la plus adaptée.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur les solutions techniques envisagées tout en précisant qu'une somme suffisante a été provisionnée sur l'investissement 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de l'entreprise Occitanie Agri pour un montant de 5028,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

## <u>Objet: N°8-23-01-2020 Délibération relative aux travaux d'améliorations</u> pastorales.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

Dispositif d'abreuvement des troupeaux au Portet :
 Dont les devis s'élèvent à la somme de 17 340,00 € H.T pour la société ATTM et 17920 € HT pour la société ACCHINI,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 %, soit 12 138,00 € H.T., avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de : 5 202,00 € H.T.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus avec l'attribution du marché à la société ATTM,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- Sollicite le Gip CRPGE pour l'appui au montage du dossier pour un montant de 695 € HT
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

### **Questions diverses et informations:**

Sylvie DILHET Jean-Bertrand DUBARRY

Secrétaire de séance Maire

#### **SIGNATURES**

#### OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

DILHET Sylvie

FOUGA Lucien

SABASTIA Gabriel

RAFFIE Bénédicte

DE LE RUE Déborah

FISSE Jean-Claude

DUBARRY
Jean-Bertrand

#### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

N° de délibération	Intitulé	N° de feuille
N°1-23-01-2020	Délibération relative au transfert du lieu du bureau de vote unique et des cérémonies officielles	
N°2-23-01-2020	Délibération relative à l'accompagnement du CAUE dans les projets d'aménagement du village.	2
N°3-23-01-2020	Délibération relative à la mise en place d'une consultation d'entreprises pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux.	2-3
N°4-23-01-2020	Délibération relative à la rénovation de l'appartement communal situé audessus de l'Auberge (salle de bain).	3
N°5-23-01-2020	Délibération relative à l'approbation du bail commercial de la micro-brasserie.	3
N°6-23-01-2020	Délibération relative à l'approbation de cession de la maison Borde CARRERE	4
N°7-23-01-2020	Délibération relative à l'amélioration sanitaire du bâtiment d'élevage communal loué à Mademoiselle FISSE Camille.	4
N°8-23-01-2020	Délibération relative aux travaux d'améliorations pastorales	5



#### N°1-23-01-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation : Le 13 janvier2020

Date d'affichage: Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

#### OBJET : Transfert du lieu du bureau de vote unique et des cérémonies officielles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création de « l'espace citoyen » en 2019 avait pour objectif de pouvoir y délocaliser la salle du Conseil Municipal, des bureaux pour les élus, les cérémonies officielles ainsi que le bureau de vote unique de la Commune.

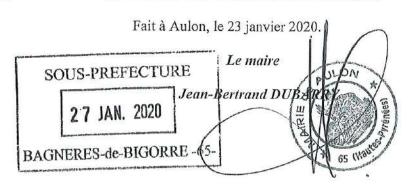
En effet, cet espace qui dorénavant répond aux normes d'accessibilité, amènera plus de confort pour les participants aux cérémonies officielles ainsi que pour les électeurs et les scrutateurs lors des élections.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de proposer à Monsieur le Préfet le transfert dans le bâtiment « Espace Citoyen », attenant à la mairie, la salle des cérémonies et l'implantation du bureau de vote.

Monsieur le Maire précise qu'une information de la population sera faite sur le panneau d'affichage communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.





N°2-23-01-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBI	RES
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

**Présents:** DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

<u>Date de la convocation :</u> Le 13 janvier2020

Date d'affichage : Le 13 janvier 2020 Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

## OBJET : Délibération relative à l'accompagnement du CAUE dans les projets d'aménagement du village.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance que revêt l'harmonie architecturale et paysagère pour l'attractivité du village et son développement économique mais également pour la qualité de vie de nos concitoyens. À ce jour, un certain nombre de points sont à traiter :

<ul> <li>Le parking des Erebes,</li> </ul>	
• L'espace agricole et son	accès,
• La place du village et l'é	glise,
L'entrée du village	
• Le quartier Saint Eloi	
• Le quartier du Castera	
• Le Hameau de Lurgues	

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CAUE afin que soit établie une proposition d'ensemble qui sera proposée à la population.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

Eait.à Aulon, le 23 janvier 2020.

SOUS-PREFECTURE

Le Maire

2.7 JAN. 2020

Jean-Bertrand DUBANER

BAGNERES-de-BIGORRE -65.



N°3-23-01-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation : Le 13 janvier2020

Date d'affichage: Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

#### OBJET: Délibération relative à la mise en place d'une consultation d'entreprises pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'un entretien annuel des toitures des différents bâtiments communaux :

•	Mairie/ Auberge/ Espace Citoyen,
•	Ancien Presbytère
•	Ancienne École
0	Église
•	Maison de la Nature
0	Borde Carrère
•	Cabane Spigous, Cabane Cap de Testes
•	Lavoir Saint Eloi, local poubelle Scierie, Vieux Lavoir
•	Maison Perrault
•	Hangar Communal
•	Local technique Station d'Épuration

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation spécifique. En parallèle, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour la réhabilitation du toit de la grange issue de la donation ALP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

> Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. SOUS-PREFECTURE Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.

**27** JAN. 2020

BAGNERES-de-BIGORRE -65-

Le Maire

Jean-Bertvand D



N°4-23-01-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

**Présents :** DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

<u>Date de la convocation :</u> Le 13 janvier2020

Date d'affichage: Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

## OBJET : Délibération relative à la rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de l'Auberge (salle de bain).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation de la salle de bain de l'appartement communal, situé au-dessus de l'Auberge, qui a subi plusieurs dégâts des eaux.

Il est envisagé d'améliorer l'aménagement de cette pièce, de remplacer la douche par une baignoire.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le chantier à l'entreprise VERDOUX Fabien, qui a soumis un devis n° 00000131 pour un montant de 4117,52 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

SOUS-PREFECTURE

1 1 MARS 2020

BAGNERES-de-BIGORIE -65
BAGNERES-de-BIGORIE -65
BAGNERES-Prosessor



N°5-23-01-2020

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBI	RES
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation : Le 13 janvier2020

Date d'affichage : Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

## OBJET : Délibération relative à l'approbation du bail commercial de la microbrasserie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-24-01-2017 actant le principe de la location de l'Ancien Moulin au gérant de la Société Monsieur AMIOT Benjamin.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail commercial de 9 ans de ce local avec un loyer mensuel de 77 € par mois.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de bail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.

Le Maire

SOUS-PREFECTURE

27 JAN. 2020

BAGNERES-de-BIGORRE -65-



Nº6-23-01-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBI	RES
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation : Le 13 janvier2020

Date d'affichage : Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

#### OBJET : Délibération relative à l'approbation de cession de la maison Borde Carrere

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-06-09-2019 actant le principe de la location de la maison Borde Carrere à Madame BOCHART et à Monsieur VENTAJA.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de protocole de location-vente qui sera soumis aux preneurs : sur la base du prix de revient du bien arrêté à la somme de 191 270€ auquel seront déduits les loyers versés à compter du 1er juillet 2016 jusqu'au jour de la signature de l'acte qui pourra éventuellement intervenir au plus tard en janvier 2023.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de protocole.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

> SOUS-PREFECTURE Le Maire Jean-Bertrand DU BAGNERES-de-BIGORRE -65-

Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.



Nº7-23-01-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Avent pric part an vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation : Le 13 janvier2020

Date d'affichage: Le 13 janvier 2020 Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

# OBJET : Délibération relative à l'amélioration sanitaire du bâtiment d'élevage communal loué à Mademoiselle FISSE Camille.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des problèmes de condensation à l'intérieur de ce bâtiment d'élevage. Monsieur le Maire précise que plusieurs études ont été réalisées :

Le remplacement du bac acier par un bac acier isolé : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 77 840 € HT

Le flocage du bac acier actuel (avec risque de non-conformité) : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 40 083 € HT

La mise en place d'une ventilation mécanique : Entreprise Occitanie Agri montant des travaux 5028 € HT.

Après avis du GDS et de la Chambre d'Agriculture du 17 mai 2018 et de l'exploitante locataire Mme FISSE, la solution d'installation d'une ventilation mécanique forcée semble être la solution la plus adaptée.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur les solutions techniques envisagées tout en précisant qu'une somme suffisante a été provisionnée sur l'investissement 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de l'entreprise Occitanie Agri pour un montant de 5028,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

SOUS-PREFECTURE

Fait à Aulon, le 23 anvier 2020.

Le Mire

SOUS-PREFECTURE

Pait à Aulon, le 23 anvier 2020.

Le Mire

Jean-Bertrou DUBARRE

Aulon, le 23 anvier 2020.

Jean-Bertrou DUBARRE

Aulon, le 24 anvier 2020.



N°8-23-01-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Avant pris part an vote	0.5

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation : Le 13 janvier2020

Date d'affichage: Le 13 janvier 2020 Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

#### Objet de la délibération : travaux d'améliorations pastorales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

Dispositif d'abreuvement des troupeaux au Portet :
 dont les devis s'élèvent à la somme de 17 340,00 € H.T pour la société ATTM et 17920 € HT pour la
 société ACCHINI,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 %, soit 12 138,00 € H.T., avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de : 5 202,00 € H.T.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus avec l'attribution du marché à la société ATTM,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- Sollicite le Gip CRPGE pour l'appui au montage du dossier pour un montant de 695 € HT
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Pour extrait conforme au registre, les jour, mois et an que dessus.

SOUS-PREFECTURE

- 2 SEP. 2020

BAGNERES-de-BIGORRE

Le Maire

Le Maire

BAGNERES-de-BIGORRE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON Du 7 MARS 2020

L'an deux mil vingt,

Et le 7 mars à 16h00, le Conseil Municipal d' Aulon régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents: DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC,

et Mme DILHET S.

**Absents :** Mmes DE LE RUE D et RAFFIE B.

Secrétaire de séance : Mme DILHET S.

#### Délibérations à l'ordre du jour

## Objet : N°1-07-03-2020 Délibération relative au gardiennage des Estives 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par un vacher et deux bergers salariés sur les estives de la commune d'Aulon pour la saison d'estive 2020.

Les dépenses salariales prévisionnelles s'élèvent à la somme de 45 251,61 €.

#### Le montant total des dépenses éligibles est de 40 403,22 €.

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées/Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 % du montant total des dépenses éligibles, soit 28 282,25 €, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : 16 969,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

• Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus

- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'État (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional d'OCCITANIE, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Donne son accord pour mandater le GIP CRPGE sur l'appui au montage du dossier pour un montant de 1130.00€ HT.
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

## Objet: N°2-07-03-2020 Délibération relative à l'approbation des comptes de gestion 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2019 validés par le percepteur de la commune :

- Compte de gestion du budget Principal
- Compte de gestion du budget Assainissement
- Compte de gestion du budget CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte et vote à l'unanimité des membres présents les trois comptes de gestion et autorisent monsieur le Maire à les approuver électroniquement.

# Objet: N°3-07-03-2020 Délibération relative à l'approbation des comptes administratifs 2019

Madame la Première Adjointe présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2019 de la commune :

- Compte administratif du budget Principal,
- Compte administratif du budget Assainissement,
- Compte administratif du budget CCAS

## Les comptes étant conformes aux comptes de Gestion il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les trois comptes administratifs.

#### <u>Objet : N°4-07-03-2020 Délibération relative à l'affectation du résultat du</u> Budget Principal 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal,

Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019

Résultat de l'exercice 147 102.69 € Résultat antérieurs -154 909.67 €

Solde d'exécution cumulé -7 806.98 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses 34 505.89 €

Recettes 0.00 €

Solde des restes à réaliser - 34 505.89 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé -7 806.98 €
Rappel du solde des restes à réaliser -34 505.89 €

Besoin de financement de l'investissement 42 312.87 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice - 7 266.06 €

Résultat antérieur 707 627.73 €

Total à affecter 700 361.67 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de

42 312.87 €

l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)

2° Affectation complémentaire en réserves

0.00

3° **Restes sur excédents de fonctionnement** (à reporter au BP ligne 002)

658 048.80

€

## Objet : N°5-07-03-2020 Délibération relative à l'affectation du résultat du Budget Eau et Assainissement 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019

Résultat de l'exercice -7 641.89 €

Résultat antérieurs -32 163.00 €

Solde d'exécution cumulé -39 804.89 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses 0.00 €

Recettes 0.00 €

Solde des restes à réaliser - 0.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé -39 804.89 €

Rappel du solde des restes à réaliser -0.00 €

Besoin de financement de l'investissement 39 804.89 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 70 367.98 €

Résultat antérieur - 20 959.00 €

Total à affecter 49 408.98 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de 39 804.89 €

l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)

2° Affectation complémentaire en réserves 0.00

3° Restes sur excédents de fonctionnement 9 604.09 €

(à reporter au BP ligne 002)

### **Questions diverses et informations:**

Sylvie DILHET

Jean-Bertrand DUBARRY

Secrétaire de séance

Maire

#### **SIGNATURES**

#### OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

DILHET Sylvie

FOUGA Lucien

SABASTIA Gabriel

RAFFIE Bénédicte

DE LE RUE Déborah

FISSE Jean-Claude

DUBARRY
Jean-Bertrand

#### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON

#### SEANCE du 7 mars 2020

N° de	Intitulé	N° de feuille
délibération		
N°1-07-03-2020	Délibération relative au gardiennage des	1-2
	Estives 2020	
N°2-07-03-2020	Délibération relative à l'approbation des	2
	comptes de gestion 2019	
N°3-07-03-2020	Délibération relative à l'approbation des	2
	comptes administratifs 2019	
N°4-07-03-2020	Délibération relative à l'affectation du	3
	résultat du Budget Principal 2019	
N°5-07-03-2020	Délibération relative à l'affectation du	4
	résultat du Budget Eau et Assainissement	
	2019	



N°01-7-03-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE DU 7 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Avant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sorfant.

**Présents:** DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

<u>Date de la convocation</u>: Le 4 mars 2020

Date d'affichage: Le 4 mars 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

#### Objet de la délibération : gardiennage estives Aulon 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par un vacher et deux bergers salariés sur les estives de la commune d'Aulon pour la saison d'estive 2020.

Dont les dépenses salariales prévisionnelles s'élèvent à la somme de 45 251,61 €.

#### Le montant total des dépenses éligibles est de 40 403,22 €.

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées/Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 % du montant total des dépenses éligibles, soit 28 282,25 €, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : 16 969,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'État (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional d'OCCITANIE, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Donne son accord pour mandater le GIP CRPGE sur l'appui au montage du dossier pour un montant de 1130.00€ HT.
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.





N°2-07-03-2020

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE du 7 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

**Présents :** DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

<u>Date de la convocation</u>: Le 4 mars 2020

Date d'affichage : Le 4 mars 2020 Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

Objet: Adoption des comptes de gestion 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2019 validés par le percepteur de la commune :

- Compte de gestion du budget Principal
- Compte de gestion du budget Assainissement
- Compte de gestion du budget CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte et vote à l'unanimité des membres présents les trois comptes de gestion et autorisent monsieur le Maire à les approuver électroniquement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maile

SOUS-PREFECTURE

1 1 MARS 2020

BAGNERES-de-BIGORRE -65-



N°3-07-03-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE du 7 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

**Présents :** DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

<u>Date de la convocation :</u> Le 4 mars 2020

Date d'affichage: Le 4 mars 2020 Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

#### Objet: Approbation comptes administratif 2019

Madame la Première Adjointe présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2019 de la commune :

- Compte administratif du budget Principal,
- Compte administratif du budget Assainissement,
- Compte administratif du budget CCAS

## Les comptes étant conformes aux comptes de Gestion il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les trois comptes administratifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire

SOUS-PREFECTURE

1 1 MARS 2020

BAGNERES-de-BIGORRE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES



N°04-07-03-2020

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AULON

#### SEANCE du 7 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

**Présents :** DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents: Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :

Le 4 mars 2020

Date d'affichage: Le 4 mars 2020 Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019

Résultat de l'exercice147 102.69 €Résultat antérieurs-154 909.67 €Solde d'exécution cumulé-7 806.98 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses 34 505.89 €
Recettes 0.00 €
Solde des restes à réaliser - 34 505.89 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé -7 806.98 €
Rappel du solde des restes à réaliser -34 505.89 €

Besoin de financement de l'investissement 42 312.87 €

Résultat de fonctionnement à affecter

 Résultat de l'exercice
 - 7 266.06 €

 Résultat antérieur
 707 627.73 €

 Total à affecter
 700 361.67 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de 42 312.87 €

l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)

2° Affectation complémentaire en réserves 0.00 3° Restes sur excédents de fonctionnement 658 048.80 €

(à reporter au BP ligne 002)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY at August Maire